

Le Berthier Vivre

Printemps 2021

Sommaire

Mot de la mairesse → 2

Actualités → 3

Urbanisme → 5

Infos générales → 6

Culture → 9

Loisirs → 10

Organismes → 11

Règlement d'eau potable → 12





Suzanne Nantel
Mairesse



Denis Darveau
Conseiller, district 1



Claude Frappier
Conseiller, district 2



Denis Perreault
Conseiller, district 3



Sylvain Destrempes
Conseiller, district 4



Isabelle Fontaine
Conseillère, district 5



Alec Turcotte
Conseiller, district 6

Berthelaises, Berthelais,

La première édition de ce bulletin municipal a été accueillie avec beaucoup d'intérêt par les citoyennes et citoyens de Berthierville; en voici la deuxième édition.

Bien que la solidarité, sous toutes ses formes, nous a permis ensemble de traverser la dernière année difficile, le défi est toujours là. Avec la venue du printemps, il faut continuer à faire bloc et avoir bon espoir dans l'avenir. C'est sous le sceau de la prudence et d'une certaine réserve que nous devons envisager les activités de notre offre de service en loisirs et culture, car l'année 2021 s'annonce teintée d'imprévus et d'incertitudes. C'est pourquoi, dans les circonstances, le contenu de cette publication se veut plutôt axé sur des rubriques traitant de l'information citoyenne générale permettant d'encadrer notre milieu de vie et des dossiers que votre conseil municipal vise à réaliser.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à de nombreux nouveaux citoyens qui ont choisi notre Ville pour y vivre et contribuer à notre enrichissement collectif. En terminant, je vous invite à consulter régulièrement le site web de la Ville et notre page Facebook pour suivre l'évolution des différents dossiers et la mise à jour de nos activités.

Cordialement,

Suzanne Nantel

Dossiers auprès du Gouvernement du Québec

Ministère des Transports :

- Réouverture du pont de la rivière Chaloupe à la circulation.
- Reconstruction du pont de la rivière Bayonne.
- Nouvelles signalisations demandées à l'intersection des routes 138/15, de l'avenue Gilles-Villeneuve et de la rue Giroux et de celle des avenues Gilles-Villeneuve et Gabriel-Brissette.
- Amélioration de la configuration de l'avenue Gilles-Villeneuve.
- Disposition des terrains situés dans les anciennes bretelles de l'autoroute 40 en vue du développement commercial et industriel de la ville.
- Suivi du dossier du bris de la conduite de refoulement sous l'autoroute 40.

Tous ces dossiers doivent être traités avec le Ministère de qui ces problématiques relèvent et nos interventions se font maintenant avec l'attaché politique régional du cabinet de la ministre du Tourisme et responsable de la région de Lanaudière et du conseiller politique du cabinet du ministre du MTQ.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux :

- Besoin de médecins- pôle Berthier.

Nous travaillons ce dossier en collaboration avec les 8 municipalités du pôle Berthier, la MRC de D'Autray, des intervenants du milieu et le CISSS de Lanaudière avec lequel nous sommes en étroite relation.

Alertes en situation d'urgence



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

La Ville s'est dotée d'un nouveau système, le logiciel CITAM, pour vous rejoindre rapidement en cas d'urgence ou pour un message jugé important. Pensons par exemple aux inondations, aux avis d'ébullition et aux fermetures de rues.

Cet nouvel outil vous permet dorénavant de recevoir des appels vocaux, des textos et des courriels, selon vos préférences.

Nous vous suggérons fortement de vous inscrire au nouveau système afin de choisir vos préférences et de vous créer un dossier. Si vous étiez abonnés à l'ancien système, il est préférable de vous réinscrire en allant sur le site Web de la Ville de Berthierville pour accéder au portail CITAM. Vous n'aurez qu'à suivre les étapes.



<https://www.ville.berthierville.qc.ca/services-aux-citoyens/restez-informes/citam/>

Vous avez besoin d'aide? Téléphonez-nous!



450 836-7035 poste 4005

Dossiers en cours...

De nombreux dossiers sont en pleine ébullition à la Ville de Berthierville, comme l'analyse de plusieurs projets de développement domiciliaire. Voici entre autres certains dossiers en cours de planification ou de réalisation:

- Analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable pour garantir la qualité et la quantité de l'eau potable.
- Recherche de fuites sur tout le réseau.
- Mise à jour du plan directeur d'analyse hydraulique du réseau d'aqueduc municipal qui permet, entre autres, d'identifier les impacts des diamètres des conduites du réseau.
- Mise à niveau du système de gestion de contrôle-commande SCADA nécessaire à l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable.
- Réalisation de l'audit quinquennal de la station de production d'eau potable.
- Rue De Lévis et une section de la rue De Vaudreuil : Finaliser les travaux de réfection par la pose de la 2^e couche de pavage.
- Rue Giroux : Travaux de reprise du pavage.
- Rue du Domaine Bellevue : Compléter la 2^e couche de pavage du prolongement de la rue du nouveau développement domiciliaire.
- Installation de nouveaux modules de jeux pour les 2 à 12 ans au parc Laferrière.
- Démolition du chalet Laferrière et construction du nouveau centre communautaire.
- Installation de panneaux d'interprétation historique dans certains parcs.

H Ô T E L D E V I L L E

Horaire régulier

Lundi au vendredi :
9 h à 12 h
13 h à 16 h 30

Horaire d'été

À partir du 3 mai 2021

Lundi au jeudi:
8 h 30 à 12 h 00
13 h 00 à 16 h 30

Vendredi: 8 h 30 à 13 h 00

Jours fériés à venir

Fermé

2 avril | Vendredi Saint
5 avril | Lundi de Pâques
24 mai | Journée nationale des patriotes



www.ville.berthierville.qc.ca



450 836-7035



<https://www.facebook.com/villederberthierville/>

Rôle d'évaluation 2021-2022-2023

Rappel



Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des propriétés (bâtiments et terrains) situées sur le territoire des municipalités. Le rôle d'évaluation est avant tout un outil de gestion, puisque sa principale utilité consiste à indiquer la valeur réelle aux fins de la taxation municipale et scolaire. **Nous vous rappelons la possibilité de présenter une demande de révision à l'égard du rôle 2021-2022-2023.**

Voici la démarche à suivre:

1. Être déposée avant le 1er mai 2021;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de D'Autray ;
3. Être déposée au bureau de la MRC de D'Autray ou être envoyée à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la MRC de D'Autray, somme inscrite au compte de taxes.

MRC de D'Autray
550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Païement des taxes municipales

Prochains versements pour 2021:

23 avril – 22 juin – 23 août – 22 octobre

Mode de paiements :

- Dans certaines institutions financières
- Par AccèsD (internet)
- Par chèques postdatés
- Comptant ou carte débit à l'hôtel de ville

Économie d'eau potable

Recherche de citoyens engagés



La Ville de Berthierville est à la recherche de volontaires pour avoir un compteur d'eau à la maison. Le but est d'obtenir des mesures réelles de consommation d'eau potable afin de répondre à une exigence gouvernementale. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Vous ne recevrez pas de facture en fonction de votre consommation d'eau.

Si vous êtes intéressés à contribuer à cette démarche, communiquez avec nous au 450 836-7035 poste 4005 !

Élections municipales

Inscription des non-domiciliés



Les propriétaires uniques et les copropriétaires indivis d'un immeuble **qui ne sont pas domiciliés sur le territoire** de la municipalité doivent compléter les formulaires prescrits à cette fin pour être inscrits sur la liste électorale.

Consultez la section « élections municipales » de notre site Web pour les conditions et les formulaires à compléter.

Vous pensez rénover!...

Quand demander un permis?

Obtenir un permis ou un certificat est obligatoire selon le règlement d'urbanisme lors de la rénovation d'immeubles ou de la construction de tout bâtiment. Un permis assure le respect des normes d'urbanisme relatives au zonage, à l'architecture et à la protection de l'environnement.

L'ouverture d'un commerce, l'installation d'une enseigne ou tout changement d'usage à un bâtiment nécessite aussi l'obtention préalable d'un certificat. Certains travaux d'entretien sont toutefois exclus.

Nous vous rappelons l'existence de normes relatives, entre autres, à l'installation d'une piscine, d'une clôture, d'une haie ou à la plantation d'arbres.

Nous vous conseillons de communiquer avec la personne en charge de l'application du règlement relatif au permis et certificat avant d'entreprendre vos travaux !

Quels sont les coûts?

Des frais peuvent aller jusqu'à 50 \$ selon l'objet du permis et le règlement en vigueur.



Comment obtenir un permis?

Communiquez avec monsieur Guillaume Dumouchel, responsable de l'inspection et de l'urbanisme au 450 836-7035 poste 2512 ou par courriel à l'adresse suivante: gdumouchel@mrcautray.qc.ca.

Il pourra vous renseigner sur les documents exigibles pour déposer votre demande de permis ainsi que sur la réglementation applicable.



Planifiez-vous de poser une clôture, creuser une piscine, planter un arbre ou excaver à proximité de votre maison ?

Communiquez **GRATUITEMENT** avec Info-Excavation pour savoir si vous pouvez travailler en toute sécurité. Une demande de localisation d'infrastructures souterraines vous permettra de savoir s'il y a présence de réseaux de télécommunications, d'électricité, de gaz ou autres enfouis dans votre terrain.

info
excavation
www.info-ex.com
1 800 663-9228
Application mobile

Bientôt le printemps...

Abris temporaires



La date limite pour retirer votre abri d'auto temporaire est le 30 avril.

Neige



Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace sur tout terrain public dont, entre autres, la rue, le trottoir ou un puisard municipal.

Stationnement de nuit



Jusqu'au 15 avril, il est interdit de stationner dans la rue entre minuit et 8 heures.

Balayage des rues et des trottoirs



La fin de la saison hivernale rime avec le grand ménage printanier, ce qui implique entre autres au niveau municipal le balayage des rues et des trottoirs. Nous demandons la collaboration de tous en portant une attention particulière à la disposition des bacs de collectes et en évitant de stationner les véhicules en bordure des rues.

Cette opération sera effectuée en avril, dès que la météo le permettra. Les dates exactes des travaux seront inscrites sur le site Web lorsqu'elles seront connues.

Merci de votre collaboration!

BONNES PRATIQUES

CONSEILS DU CHEF - EN CUISINE

Au Québec, près du **tiers** des incendies de bâtiments résidentiels débutent dans la **cuisine**, soit environ 1 300 incendies par année.

- ✓ Si je quitte la cuisine ou mon domicile, je ferme les appareils de cuisson.
- ✓ Je ne range pas d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière et j'éloigne les enfants/animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.
- ✓ Il ne faut jamais tenter d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau; l'ajout d'eau alimente et propage le feu. Utilisez un extincteur!

J'utilise les bons équipements lorsque je cuisine:

- Une minuterie;
- Des mitaines pour le four;
- Des poêles avec protège-poignée;
- Une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat;
- Un extincteur portatif à poudre ABC dont je sais me servir qui reste toujours à proximité.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0



Mise en garde

Vol d'identité (Prestations frauduleuses)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité. De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi).

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site Pensezcybersécurité.ca.

Comment détecter un vol d'identité?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

Vous pensez être victime de fraude?

Selon le type de fraude, communiquez avec :

- Agence du revenu du Canada, en ligne ou au 1 833 966-2099.
- Revenu Québec, en ligne ou au 1 800 267-6299
- Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Signalez la fraude auprès du Centre antifraude du Canada ou composez le 1 888 495-8501.

Saviez-vous que..

Les encombrants sont ramassés lors de TOUTES les collectes de déchets.

Le règlement municipal interdit de placer vos bacs en bordure de rue avant 18 h la veille de la collecte.





Politique familiale



À vous la parole!
Consultation publique
1er au 26 mars 2021

www.ville.berthierville.qc.ca/sondage

Avez-vous renouvelé la licence de Minou ou de Pitou?

Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent se procurer à chaque année une licence. Elle est valide du 1er janvier au 31 décembre. Vous pouvez vous procurer les licences auprès du mandataire de la Ville ou à la réception de l'hôtel de ville.

Le mandat octroyé à la Société protectrice des animaux vise, entre autres, à :

- Veiller à l'application de la réglementation municipale et provinciale;
- Procéder annuellement à la vente de licences pour chien et chat;
- Recevoir et traiter les plaintes relatives à la gestion du contrôle des animaux;
- Recueillir les animaux errants, morts ou blessés dans les rues et les endroits publics;
- Récupérer les chiens et les chats errants et les héberger;
- Donner les meilleurs soins aux animaux placés sous sa garde;
- Fournir un service de cage pour la capture des animaux;
- Répondre aux appels urgents, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.



450-756-4791 poste 210
www.sparegionale.com

Coût des licences

 Chien : 26 \$

 Chat stérilisé : 10 \$
Chat non stérilisé : 20 \$

Remplacement d'une
plaque perdue : 10 \$

Depuis le 3 mars 2020, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur sur tout le territoire du Québec. Voici, à titre d'information, certaines des nouvelles obligations applicables à tous les chiens :

- Licence obligatoire dans la ville de sa résidence principale.
- Un propriétaire qui donne des renseignements faux ou trompeurs, pour obtenir la licence, est passible d'une amende.
- Un chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres dans les endroits publics par une personne capable de le maîtriser.
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété privée sans y être autorisé.
- Un chien de plus de 20Kg doit, en plus d'être tenu en laisse, porter un licou ou un harnais.

Le Règlement peut être consulté dans son intégralité au
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/Showdoc/cr/P-38.002,%20r.%201>

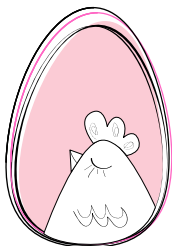
Réouverture de la bibliothèque municipale

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement accessibles aux usagers. Dans le contexte de la pandémie, des changements peuvent être apportés sans préavis à l'horaire ou au fonctionnement afin de se conformer aux directives gouvernementales.

Pas encore abonné?
C'est gratuit!
Informez-vous!

La poule aux livres surprises!

En panne d'idées de lecture?



Venez à la bibliothèque et pigez un œuf de notre généreuse poule et découvrez une lecture surprise!
Du 23 mars au 3 avril 2021.

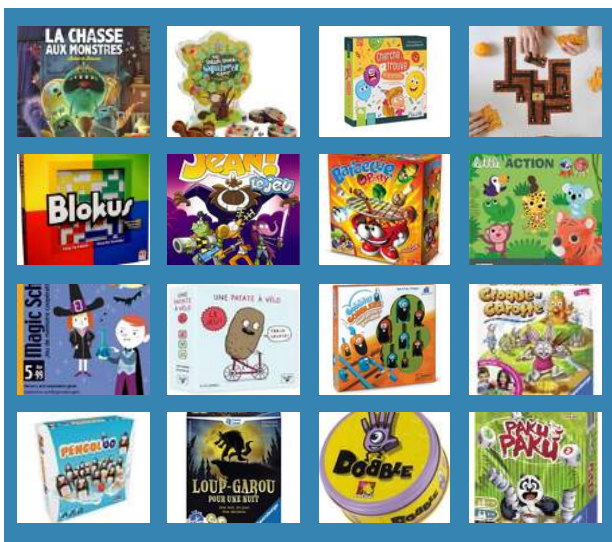
Albums jeunesse par thématiques

Découvrez nos sélections d'albums pour enfants selon les thématiques de la saison! De belles découvertes vous attendent!



Prêt de jeux de société

Saviez-vous qu'il est possible d'emprunter **gratuitement** des jeux de société à la bibliothèque? Vous aurez simplement besoin de votre carte de la bibliothèque! Choisissez parmi plus de 60 jeux! Chaque abonné, adulte ou enfant, peut emprunter jusqu'à 5 jeux à la fois.



Programme "Lire, s'amuser et grandir"

Empruntez une trousse incluant des livres, des jeux, et du matériel numérique pour développer le goût pour la lecture et les habiletés y étant reliées, et ce peu importe l'âge du lecteur. Chaque trousse est disponible à la bibliothèque pour 6 mois.

Trousse d'avril à octobre 2021

Pour les apprentis lecteurs de 6 à 8 ans

Thème: Les sports



Vous préférez un prêt de livres sans contact?

Réservez vos documents et laissez-nous le plaisir de préparer votre prêt!



www.biblietcie.ca



biblio078@reseaubibliocqlm.qc.ca



450 836-7035 4022

Nous communiquerons avec vous lorsque votre commande sera prête pour le ramassage.

CAMP DE JOUR 2021

Le camp de jour s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans doivent avoir complété leur maternelle.

7 SEMAINES D'ACTIVITÉS

Semaines Dates

1	28 juin au 2 juillet 2021
2	5 au 9 juillet 2021
3	12 au 16 juillet 2021
4	19 au 23 juillet 2021
5	26 au 30 juillet 2021
6	2 au 6 août 2021
7	9 au 13 août 2021

Vacances de la construction

INSCRIPTIONS

À l'hôtel de ville, au 588, rue De Montcalm, porte #5 à l'arrière

Vendredi 16 avril 2021 | 15 h à 18 h

Samedi 17 avril 2021 | 9 h 00 à 12 h 00

Les places sont limitées!

Apportez le formulaire d'inscription rempli.

Les 16 et 17 avril, SEULS les paiements par chèque seront acceptés.

À compter du 19 avril 2021:

Inscriptions sur rendez-vous seulement, selon les places restantes. 450 836-7035 poste 4005

Plus de détails:

www.ville.berthierville.qc.ca/loisirs-et-culture/camp-de-jour/

Dans le contexte de la pandémie, des changements peuvent être apportés sans préavis afin de se conformer aux directives gouvernementales.

HORAIRE

Animation : 9 h à 16 h

Service de garde : 7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h

TARIFICATION

Résidents de Berthierville:

60 \$ / semaine / enfant



La priorité est offerte aux résidents de Berthierville.

Les inscriptions ouvriront aux non-résidents par la suite **SI** la capacité d'accueil dictée par les directives sanitaires gouvernementales le permet. Surveillez le site Web et la page Facebook de la Ville.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de « Ville de Berthierville »

1 seul versement, aucun chèque postdaté.

Argent comptant, Carte débit

Terrains de tennis



La Ville de Berthierville possède deux terrains de tennis situés au parc Sainte-Geneviève (face à l'église). C'est gratuit pour les résidents de Berthierville et 25 \$ pour les non-résidents. Procurez-vous une clé à l'hôtel de ville. Il y a un dépôt de 15\$. Prévoyez le montant exact, en argent comptant seulement. Ouverture dès que la météo le permettra!

Piscine municipale

L'ouverture de la piscine municipale, dont l'eau est chauffée, est prévue pour le vendredi 25 juin 2021. Horaires et détails pour les cours de natation à venir dans le prochain bulletin.



Jeux d'eau

Les jeux d'eau du parc Laferrière seront mis en fonction dès que la météo le permettra!



Loisirs



Pour briser l'isolement :
groupe de soutien, sorties,
conférences, causeries...

📍 588, De Montcalm, # 305

🌐 www.envol-entraide.ca

☎ 450 836-4999



Café-rencontre virtuel

Groupe de soutien pour
aidants naturels

📅 12 avril et 10 mai 2021

🌐 aidantsautray.org

☎ 450 836-0711



Aide à
domicile
D'Autray



ADDA

Services d'entretien ménager,
assistance à la personne et répit

🌐 Addautray.com

☎ 450 836-0798

📺 Suivez-nous !



Action Famille
Lavaltrie-Une
communauté
tissée serré



Programme d'accompagnement
et de soutien à l'intégration des
personnes immigrantes (PASI)
dans la MRC de D'Autray

🌐 actionfamillelavaltrie.org

☎ 450 586-0733

Suivez-nous !

**Une multitude de services
de soutien, de formation,
d'activités de loisir et de
sport vous est offerte par
les organismes du
territoire.**

**Découvrez-en quelques-
uns ici chaque saison et
consultez la page
"organismes et
partenaires" de notre site
Internet pour la liste
complète!**



Carrefour pour
souffler à tête
reposée (PSTR)



Pour les familles lanaudoises
vivant avec une personne
présentant un handicap et
l'information liée au répit.

🌐 www.atetereposee.org

☎ 450 836-2020

📺 Suivez-nous !



CRÉALE
Comité régional pour la valorisation de l'éducation

Découvrez le plaisir de lire en
famille et de devenir le héros
de votre aventure!

🌐 tonaventure.com

📺 Suivez-nous !



Cette année, on visite le
musée en famille!

☎ 450 836- 2714

🌐 museegillesvilleneuve.com

📺 Suivez-nous !



CARREFOUR
jeunesse-emploi
DE D'AUTRAY-JOLIETTE

16 - 35 ans

CV, pratique d'entrevue et +
Aide et écoute
Retour aux études

☎ 450 836- 1112

🌐 carrefourjeunesseemploi.org

Carrefour



AIDE-MÉMOIRE

Règlement 930 relatif à la consommation d'eau potable

ARROSAGE MANUEL

Désigne l'arrosage avec un boyau tenu à la main

L'arrosage manuel d'un jardin, potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre ou d'un arbuste est **permis en tout temps**

SYSTÈME D'IRRIGATION AUTOMATIQUE

Appareil actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains. Référez-vous au règlement intégral pour une définition explicite.

L'arrosage par système d'irrigation automatique est **permis uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**

ARROSAGE MÉCANIQUE

Appareil devant être mis en marche et arrêté manuellement, sans devoir être tenu à la main pendant l'utilisation.

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes végétaux par aspergeurs amovibles (*sprinklers*) ou par des tuyaux poreux est **permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants:**

Adresses paires
jours dont la date est un chiffre pair

Adresses impaires
jours dont la date est un chiffre impair

NOUVELLE PELOUSE

L'arrosage d'un nouveau gazon en plaques (tourbe) est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Il est permis, de manière exceptionnelle, d'arroser tous les jours une nouvelle pelouse ou un nouvel aménagement paysager **tous les jours, de 20 h à 23 h, pour une période de 15 jours**, peu importe le numéro civique de la résidence.

LAVAGE DES VÉHICULES

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à condition d'utiliser un sceau ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

LAVAGE EXTÉRIEUR

Le lavage des entrées, des trottoirs, des patios et des murs extérieurs est toujours **interdit du 16 juin au 31 août**.

PISCINE ET SPA

Le remplissage d'une piscine est **interdit de 6 h à 20 h**. Il est toutefois permis d'utiliser en tout temps l'eau de l'aqueduc lors du montage d'une nouvelle piscine ou d'un nouveau spa.